

CONCOURS DEPARTEMENTAL DU MEILLEUR SANDWICH 2026

REGLEMENT

Article 1 : Organisateur

La Fédération des Artisans Boulangers, Boulangers-Pâtisseries du Puy-de-Dôme et de l'Allier ayant son siège 8, rue Marie Curie 63360 Saint Beauzire organise le concours départemental du meilleur sandwich 2026, qui aura lieu, le **23 février 2026** au Centre de Formation ANBP, 8 rue Marie Curie 63360 Saint Beauzire.

Article 2 : Eligibilité

Ce concours est ouvert à tous les professionnels boulangers chefs d'entreprise, salariés et apprentis. Le concours est gratuit pour les adhérents à la Fédération, une participation de 100 € est demandée pour les entreprises non adhérentes.

Le concours est ouvert :

- Au chef d'entreprise **ou** à un de ses salariés y compris un ou une apprenti(e)

Article 3 : Inscriptions

Les candidats devront impérativement confirmer leur inscription **avant le 18 février 2026**.

- Soit par courrier (cachet de la poste faisant foi) à : Fédération des Artisans Boulangers du Puy-de-Dôme et de l'Allier, 8, rue Marie Curie 63360 Saint Beauzire.
- Soit par mail à : fede.boulangier@wanadoo.fr
- Soit remis en main propre auprès du secrétariat.

Article 4 : Organisation du concours

Le concours départemental du meilleur sandwich 2026 est organisé comme suit :

 **23 février 2026 – Sélection départementale :**

Les candidats devront apporter **9 sandwichs avant 14h le 23 février 2026** à l'ANBP située 8 rue Marie Curie à Saint Beauzire.

Chaque sandwich sera composé de 120g de pain maximum.
Le poids total du sandwich est de 220g maximum.

Il s'agit d'apporter 3 sandwichs de chacune des 3 catégories :

- Végétal,
- Produit de la mer,
- Carné.

Ces derniers seront présentés avec un argumentaire.

Le pain est préparé par le candidat. Le pétrissage autorisé est de 1kg de farine maximum par type de sandwich.

Les sandwichs seront présentés froids

Un jury se réunira en fin d'après-midi pour sélectionner le meilleur candidat de chaque département.

Article 5 : Notation

Grille de notation

Aspect	20 pts
Arôme et goût	20 pts
Equilibre des textures et mâche	20 pts
Praticité à la consommation	20 pts
Packaging	20 pts

Total **100 pts**

Pénalités : Pénalités sur le poids d'un ou plusieurs produits : - 10 points
Pénalités pour non-respect du règlement : - 20 points

Article 6 : Jury

Le jury final sera composé :

- de boulangers,
- de partenaires de notre profession.

Les décisions du jury seront sans appel.

Article 7 : Proclamation des résultats

Les résultats seront communiqués par mail le mardi 24 février 2026. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Le vainqueur sera celui qui aura obtenu le plus de points.

En cas d'ex aequo, la voix du président du jury est prépondérante.

Le vainqueur participera au concours régional du meilleur sandwich 2026, qui se déroulera au CECOF à Ambérieu-en-Bugey les 8 et 9 avril 2026.

Le vainqueur devra alors impérativement être adhérent à la Fédération.

Article 9 : le droit à l'image

Toutes les reproductions photographiques des œuvres et de leur auteur pourront être utilisées librement et sans frais par les organisateurs afin de pouvoir les utiliser dans la presse.

Le fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement.